



VILLAZ, le 21 novembre 2025

Cimetière  
Reprise des concessions abandonnées

## AVIS DE CONSTAT D'ABANDON DE CONCESSIONS

Le maire de la commune de Villaz informe les descendants ou successeurs des défunts MORARD Louise et MORARD Paul, en leur vivant demeurant à VILLAZ (Haute-Savoie) décédées respectivement les 20 décembre 1981 à ANNECY (Haute-Savoie) et en 1986, et auxquels une concession cinquantenaire simple avait été délivrée dans le cimetière communal de Villaz, par acte du 08 juillet 1979, que par application des articles L.2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et R. 2223-13 et suivants du même code, il sera procédé dans ledit cimetière, le jeudi 15 janvier 2026 à 10 heures 20, au constat de l'état d'abandon dans lequel se trouve cette concession et les invite à assister audit constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Christian MARTINOD

Maire de VILLAZ

